



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt novembre, le conseil communautaire légalement convoqué le 12/11/2025 s'est réuni, sous la présidence de Roger DENORMANDIE, Président

Membres en exercice : 60 – Présents : 34 - Votants : 46

Présents :

Stéphanie BANOS, Luc CABOUSSIN, André CAPMARTY, Alain CARRASCO, Gérard CARRASCO, Jean-Luc CHAPLOT, Jean-Pierre DELANNOY, Nadine DELATTRE, Bruno DEMAEGDT, Roger DENORMANDIE, Jean-Paul FENOT, Didier FENOUILLET, Francis FLAMEY, Michel FORGET, Fabrice GENON, Charles GODRON, Stéphane GYARMATHY, Geneviève JACSONT, Xavier LAMOTTE, Christine LEMORE, Julien MASSET, Dominique MIRVAULT, Thierry MONDO, Joël PACHOT, Anastasia PODOROJNIY, Jean-Claude POTAGE, Michel POULAIN, Daniel RAY, Corinne RIOTTE, Evelyne SIVANNE, Sandrine SOSINSKI, Christophe VERBRUGGE, Laure VERRIER, Nadine VILLIERS

Représentés :

Brice CHANTRE donne pouvoir à Fabrice GENON, Martine FLON donne pouvoir à Stéphane GYARMATHY, Didier FRAPPAT donne pouvoir à Daniel RAY, Agnès GRANERO donne pouvoir à Xavier LAMOTTE, Laurence GUERINOT donne pouvoir à Nadine DELATTRE, Gérard JAMBUT donne pouvoir à Julien MASSET, Cédric LESAGE donne pouvoir à Sandrine SOSINSKI, Véronique SAMSON donne pouvoir à Christine LEMORE, Georges SOUCHAL donne pouvoir à Jean-Pierre DELANNOY
FORET Sylvie remplace CHAUVIN Marc, DESSE Stéphanie remplace DE RYCK Régis, SAUNIER Denis remplace GAUTRY Jean-Claude

”Absents :

Raphaël BEAULIEU, Florence BENOIT, Jean-Claude BORZUCKI, Jean-Pierre BOURLET, Pascal CAMUSET, Jean-Louis CHAIGNEAU, Sabine CHARLES, Emric HERMANS, Julie LEFEBVRE, Carine LETERRIER, Yannick MAURY, Patricia MOREAU, Gisèle RICHARD, Serge ROSSIÈRE-ROLLIN

Secrétaire de séance : Geneviève JACSONT

D_2025_5_8 Salle polyvalente de Fontaine Fourches - Remboursement d'acompte de réservation

Vu la délibération n°2-17-01-14 en date du 7 janvier 2014 fixant les modalités de réservation de la salle polyvalente de Fontaine Fourches ;

Vu la délibération n°D_2022_2_9 en date du 5 juillet 2022 modifiant le règlement intérieur de la salle ;

Vu la délibération n°D_2025_2_15 en date du 03 avril 2025 portant approbation du budget principal 2025,

Vu la demande reçue en date du 05 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 novembre 2025 ;

Considérant l'acompte de réservation de la salle polyvalente d'un montant de 120 € reçu pour la location du week-end du 18-19 avril 2026 (bordereau 82, titre 204 du 14/08/2025 – Référence P1RZ – G3704217) ;

Considérant les justifications fournies, à savoir l'annulation de l'événement pour des raisons personnelles et familiales ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (44 votes POUR, 2 votes CONTRE, 0 ABSTENTION, 0 NPPV) décide

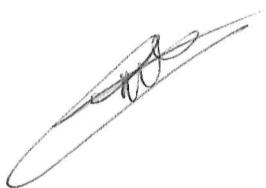
- décide de rembourser à son émetteur l'acompte de 120€ pour la réservation de la salle polyvalente de Fontaine-Fourches pour le week-end du 18-19 avril 2026.

Le Président, Roger DENORMANDIE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle – 77 000 MELUN, ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance
Geneviève JACSONT




Le Président
Roger DENORMANDIE

